AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE
Je soussigné autorise les responsables du club PASSION VI
VENELLES à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient nécessaires pour préserver l'état de santé du pratiquant. (Nom)
En cas d'accident ou de malaise grave.
La procédure d'urgence consiste à appeler le 15 (ou 112). Le médecin régulateur du SAMU devient alors responsable de
suites à donner et décide de la conduite à tenir et du mode de transport à mettre en place.
Le pratiquant est-il allergique : OUI / NON Si oui, quel type d'allergie
Le pratiquant suit-il un traitement médical de longue durée : OUI / NON
Transmettre un certificat médical signé par le médecin traitant, autorisant la pratique du VTT Personne à prévenir en cas d'urgence Nom:Portable:
Fait àle/Signature (Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour autorisation")